

SARL JOIN IMMOBILIER
GESTION TRANSACTION LOCATION
SARL AU CAPITAL DE 14 220 Euros
69, rue de la Barre 76200 DIEPPE
TEL : 02.35.83.52.15 Mail : join-immobilier@orange.fr
RCS DIEPPE 443 821 467 Garantie SOCAF
CARTE PROFESSIONNELLE CPI 7602 2016 000008869 par la CCI Seine-Mer Normandie

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION VIDES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail selon la surface habitable :

Jusqu'à 45 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 46 m² à 79 m² : 6 € TTC par mètre carré

De 80 m² et au-delà : 5 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements vides :

3 € TTC par mètre carré. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail selon la surface habitable :

Jusqu'à 45 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 46 m² à 79 m² : 6 € TTC par mètre carré

De 80 m² et au-delà : 5 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements vides :

3 € TTC par mètre carré. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION MEUBLES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail des logements meublés :

8 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements meublés :

3 € TTC par mètre carré

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail des logements meublés :

8 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements meublés :

3 € TTC par mètre carré

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES PARKING ET GARAGES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et état des lieux : 2 mois de loyer hors charges

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et état des lieux : 2 mois de loyer hors charges

DROITS ET HONORAIRES SUR BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- HONORAIRES DE NEGOCIATION (SUR LOYERS ANNUELS CUMULES ET CHARGES AUGMENTATIVES DU LOYER) :

DE 0 A 8 000 €..... 2,40 % T.T.C.

DE 8 001 à 15 500 €..... 1,80 % T.T.C.

AU-DELA DE 15 500 €..... 1,20 % T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION :

DE 0 A 8 000 €..... 2,40 % T.T.C.

DE 8 001 à 15 500 €..... 1,80 % T.T.C.

AU-DELA DE 15 500 €..... 1,20 % T.T.C.

- RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL : 800 € T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

- AVENANT A BAIL COMMERCIAL : 240 € T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

BAREMES DES HONORAIRES NEGOCIES POUR LES VENTES IMMOBILIERES, A LA CHARGE DU VENDEUR.

PRIX DE VENTE :

Jusqu'à 40.000 €Forfait 4.000.00 € TTC
 DE 40.001 € à 70.000 €.....10 % T.T.C.
 DE 70.001 € à 90.000 €..... 9 % T.T.C.
 DE 90.001 € à 100.000 €.....8,50 % TTC
 DE 100 001 € à 140.000 €..... 7,50 % T.T.C.
 DE 140 001 € à 200.000 €..... 6,5 % T.T.C.
 DE 200.001 € à 230.000 €..... 5,5 % TTC
 DE 230 001 € à au-delà 5 % T.T.C.

BAREMES DES DROITS ET HONORAIRES SUR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET PAS-DE-PORTE, A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- HONORAIRES DE NEGOCIATION :

JUSQU'A 50 000 €.....Forfait 4 000 €uros T.T.C.
 DE 50 001 € à 100 000 €..... 8,50 % T.T.C.
 DE 100 001 € à 150 000 €..... 7,50 % T.T.C.
 DE 150 001 € à 200 000 €..... 6,50 % T.T.C.
 DE 220 001 € et au-delà.... 5,50 % T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION :

PAS-DE-PORTE : FONDS DE COMMERCE :

JUSQU'A 50 000 € 2 200 € T.T.C. 3 000 € T.T.C.
 DE 50 001 € à 100 000 €..... 3 600 € T.T.C. 4 200 €

TARIF HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS (GESTION LOCATIVE), A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Logements : 7.20 % T.T.C sur toutes les sommes encaissées

Parkings et garages : 11.50 % TTC sur toutes les sommes encaissées

TARIF ASSURANCE LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

(en sus des honoraires d'administration de biens)

2.55 % T.T.C SUR LOYERS ET CHARGES QUITTANCES

DROITS ET HONORAIRES SUR BAUX DE DEROGATION, BAUX PROFESSIONNELS, BAUX DE DROIT COMMUN ET SOUS-LOCATIONS, A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de négociation et de rédaction :
Forfait.....1.200.00 € T.T.C
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux :
.....3 € T.T.C par mètre carré
- Constitution du dossier200.00 € T.T.C